

Fiche de Plaidoyer
Troisième EPU
Coalition d'ONG nationales

Art 9, 10 et 14 PIDCP
Administration de la justice et tribunaux militaires

Recommandations faites lors du 2ème cycle	Pays	Réponse RDC	Recommandations similaires du Cté DH	Mise en œuvre 2014-2019	Recommandations suggérées pour le 3ème cycle
134.107 : Prendre des mesures supplémentaires pour renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire , notamment en allouant suffisamment de ressources et en dispensant une formation appropriée aux juges et aux procureurs	Thaïlande 	Acceptée 	<p>CCPR/C/COD/CO/4</p> <p>L'État partie devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Allouer les ressources humaines et financières nécessaires au bon fonctionnement de l'appareil judiciaire ; ✓ Renforcer les mesures visant à garantir l'accès à la justice pour tous, notamment en investissant dans les systèmes de justice itinérante ; ✓ S'assurer qu'aucun obstacle indirect ne rend les mécanismes d'assistance judiciaire inaccessibles ; ✓ S'assurer que les tribunaux militaires ne jugent pas de civils et réformer son cadre législatif afin de faire en sorte que seules les juridictions ordinaires aient compétence pour connaître de violations graves des droits de l'homme 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Malgré la création de l'Institut National de Formation Judiciaire « INAFORJ » en vertu Décret n°116/0925 du 22/07/2016), le renforcement des capacités des magistrats pour l'application des conventions internationales relatives aux droits de l'homme n'est pas encore assuré ; ▶ La rémunération insuffisante des magistrats est l'une des causes de la corruption dans l'appareil judiciaire ; ▶ L'assistance judiciaire gratuite assurée par les Barreaux bénéficient de l'appui des ONGI et OI. ▶ La rémunération des magistrats est détournée au sein du corps du fait de la répartition de l'enveloppe budgétaire ▶ Les initiatives de loi pour créer les chambres mixtes spécialisées étaient rejetées par manque de volonté politique ; 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Renforcer les capacités des magistrats et leur permettre de mieux s'approprier des instruments internationaux dans l'accomplissement de leurs missions et de les impliquer efficacement dans la lutte contre les violations des droits de l'Homme en toute indépendance; ➔ Augmenter sensiblement le budget alloué au secteur de la justice afin de lutter efficacement contre la corruption dans ce domaine ➔ Poursuivre les initiatives, notamment la construction des infrastructures, en vue de la modernisation et de l'amélioration du fonctionnement de la justice ➔ Prendre des mesures nécessaires pour l'opérationnalisation de l'INAFORJ ➔ Prendre des mesures législatives nécessaires pour organiser l'aide juridique et doter des moyens financiers appropriés en exécution de la PNRJ
134.108 : Construire un appareil judiciaire solide et indépendant en formant davantage de juges, de procureurs et de greffiers et en établissant des chambres mixtes	USA 	Acceptée 			
134.112 : Prendre les mesures nécessaires afin de garantir l'indépendance de l'appareil judiciaire et créer des chambres mixtes spécialisées pour appuyer les jugements des crimes de droit international	Suisse 	Acceptée 			
134.114 : Prendre les mesures nécessaires pour mener à bien les réformes engagées au sein du système judiciaire et des secteurs de la défense et de la sécurité	Djibouti 	Acceptée 			
133.19 Renforcer les capacités de l'appareil judiciaire , notamment en augmentant les effectifs et en améliorant les conditions de travail.	Luxembourg 	Acceptée 			
134.113 Poursuivre les activités visant à renforcer l'appareil judiciaire et à promouvoir l'accès à la justice, notamment en étendant la fourniture d'une aide juridictionnelle gratuite aux victimes de violences sexuelles , en dispensant aux membres de la magistrature une formation en matière de lutte contre la violence sexuelle et en encourageant des mesures de sensibilisation contre la stigmatisation des victimes.	Brésil 	Acceptée 			
134.126 Améliorer le soutien apporté aux victimes de violences sexuelles et faciliter leur accès à la justice, notamment en simplifiant l'administration de la justice et l'accès à l'aide médicale et psychosociale	Belgique 	Acceptée 			
134.110 Concentrer les efforts pour établir un système judiciaire indépendant , efficient, responsable et disposant de ressources suffisantes	Chili 	Acceptée 			

134.111 Poursuivre la réforme judiciaire afin d'améliorer l'accès à la justice en promouvant une meilleure couverture géographique et en modernisant l'administration pénitentiaire	Maroc 	Acceptée 		<p>► Les juridictions militaires continuent à juger les civils malgré l'adoption des Lois de domestication du statut de Rome en décembre 2015.</p> <p>➔ Adopter des Lois portant modification notamment des dispositions de l'article 25 du Décret-loi 003-2003 du 11 janvier 2003 portant création et organisation de l'Agence Nationale de Renseignement et l'article 19 du Décret-loi 002-2003 du 11 janvier 2003 portant création et organisation de la Direction Générale des Migration qui créent la confusion sur le statut des agents de sécurité en encourageant leur impunité et voire le statut des agents de la DEMIAP</p>
134.115 Se consacrer en priorité aux défis auxquels le système judiciaire national est confronté, notamment en appliquant la politique de tolérance zéro à l'égard des personnes ayant commis des violations de droits de l'homme et du DIH en RDC	Ghana 	Acceptée 		
134.69 Renforcer l'application de la Stratégie nationale de lutte contre la violence sexuelle et basée sur le genre en accélérant la réforme du système judiciaire et du secteur de la sécurité afin d'améliorer l'accès à la justice, de protéger la population et de garantir le droit à la sécurité de la personne	Canada 	Acceptée 		
134.117 Continuer à renforcer le système judiciaire afin de mettre réellement fin à l'impunité face aux violations des droits de l'homme	Corée 	Acceptée 		
134.118 Poursuivre les efforts pour améliorer le système judiciaire et conforter l'engagement en faveur de la lutte contre l'impunité	Timor-Leste 	Acceptée 		
134.124 Intensifier les efforts pour améliorer les capacités des forces de l'ordre et des organes judiciaires	Ethiopie 	Acceptée 		
134.128 Renforcer les capacités des institutions judiciaires afin de traduire les auteurs de violences sexuelles en justice	Lituanie 	Acceptée 		

Une initiative du Centre pour les droits civils et politiques en appui à la coalition des ONG de RDC.